



# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Lundi 21 décembre 2015  
A 18 H 30 - Salle du 3<sup>ème</sup> âge

## Membres du Conseil Municipal :

**ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABEILLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.**

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers absents :	5
Procurations :	4

Secrétaire de séance : Mme. Jocelyne PAGÉS.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

### **1. Approbation du Compte rendu de la séance du 23 novembre 2015.**

**Accord à l'unanimité**

### **2. Délibération pour renouvellement du Bail de location cellule en ZA à M. François PEREZ**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur PEREZ François souhaite, renouveler dans le cadre de son activité, le bail de la cellule artisanale qu'il loue à la commune dans le bâtiment communal sis Z.A. « Les Prades ».

Monsieur PEREZ François n'utilisera ce local qu'à usage de dépôt de matériel ou marchandises. En conséquence, et en raison du caractère accessoire de cette location, un bail non soumis au statut des baux commerciaux peut-être envisagé avec M. PEREZ François.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le Bail pour un an soit du 01.01.2016 au 31.12.2016 et de fixer le loyer à 300.00 € H.T. mensuels.

**Accord à l'unanimité**

### **3. Délibération pour modification du bail de M Cyril CALCOEN à EURL CYRIL MECA AUTO**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Cyril CALCOEN qui loue une cellule en ZA à la commune de Ventenac, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 a créé sa société EURL CYRIL MECA AUTO depuis le 30.11.2015. En conséquence il souhaite que le Bail de location soit au nom de sa société à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Un nouveau bail commercial à titre précaire (24 mois) peut-être envisagé avec la EURL CYRIL MECA AUTO à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Le loyer serait fixé à 300.00 € H.T. mensuels du 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour une durée de 2 ans (24 mois) soit jusqu'au 30 novembre 2017.

**Accord à l'unanimité**

.../...

#### **4. Délibération demande DETR 2016 Extension Ecole Maternelle (Modification montant des Travaux).**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire établi par M. Jean-Claude SERILHAC Architecte, concernant l'extension de l'Ecole Maternelle du village.

Une nouvelle classe a été ouverte à la rentrée scolaire 2015 / 2016 les locaux commencent à être exigus. Le coût global des travaux projetés est modifié à 210 664.96 € H.T. soit 252 797.95 € T.T.C.

Monsieur le Maire indique que des aides financières peuvent être demandées auprès de l'Etat DETR 2016.

Il présente le plan de financement suivant :

Coût des travaux : **210 664.96 € HT**

Subvention Conseil Départemental 40 % :	84 265.98 €
D.E.T.R. 40 % :	84 265.98 €
Commune 20 % :	42 133.00 €
	-----

Total H.T	<b>210 664.96 €</b>
-----------	---------------------

**Accord à l'unanimité**

#### **5. Délibération demande de Subvention au Conseil Départemental de l'Aude Extension Ecole Maternelle (Modification montant des travaux).**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire établi par M. Jean-Claude SERILHAC Architecte, concernant l'extension de l'Ecole Maternelle du village.

Une nouvelle classe a été ouverte à la rentrée scolaire 2015 / 2016 les locaux commencent à être exigus.

Le coût global des travaux projetés est modifié à 210 664.96 € H.T. soit 252 797.95 € T.T.C.

Monsieur le Maire indique que des aides financières peuvent être demandées auprès du Conseil Départemental de l'Aude pour l'année 2016.

Il présente le plan de financement suivant :

Coût des travaux : **210 664.96 € HT**

Subvention Conseil Départemental 40 % :	84 265.98 €
D.E.T.R. 40 % :	84 265.98 €
Commune 20 % :	42 133.00 €
	-----

Total H.T	<b>210 664.96 €</b>
-----------	---------------------

**Accord à l'unanimité**

#### **6. Délibération Choix du Maître d'œuvre (Modification montant des travaux).**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Ventenac-en-Minervois a lancé une consultation afin de choisir un maître d'œuvre qui sera chargé de définir et de suivre les travaux d'extension de l'Ecole Maternelle.

Les travaux objets de cette opération (**Hors Honoraires**), sont estimés au montant de 184 004.55 € H.T.

Après Consultation Seul deux offres ont été reçues, après analyse de ces offres c'est M. Jean-Claude SÉRILHAC Architecte à St. NAZAIRE D'AUDE qui a été classé en première position.

Monsieur Jean-Claude SÉRILHAC Architecte à SAINT NAZAIRE D'AUDE a donc été retenu pour un taux de rémunération de 9.00 % qui représente un forfait de rémunération de 16 560.41 € H.T.

**Accord à l'unanimité**

.../...

## **7. Délibération pour demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2015 – Aménagement de Sécurité Traverse d'Agglomération RD 26.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire préparé par **ATD 11** (*Agence Technique Départementale*), concernant un Aménagement de sécurité en traverse d'agglomération RD 26 axes dénommés dans l'étude :

- RD 26 Nord côté Ginestas pour 93 500 € HT et 103 500 € HT avec options
- RD 26 Le Port Route Neuve pour 98 300 € HT et 124 850 € HT avec options
- Rue du Port pour 102 650 € HT et 132 230 € HT avec options
- RD 26 le Port Route Neuve (plus-value à la solution de base avec stationnement à 90° et prolongement du quai sur 50 mètres) pour 327 000 € HT.

Il propose de présenter la demande de subvention (**réserve parlementaire**) sur la solution de base avec options qui s'élève selon l'étude de l'ATD montant arrondi pour imprévus et divers à 438 000.00 € TTC **soit 365 000.00 € HT.**

**Accord à l'unanimité**

## **8. Délibération pour approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).**

La commune s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes face aux risques naturels et/ou technologiques majeurs.

Ce plan a été élaboré avec le concours de **BRL Ingénierie et PREDICT**, en concertation avec les services du Conseil Général, du Conseil Régional, des services de l'Etat, de la Préfecture (sécurité civile), du SDIS, de la gendarmerie et de l'ensemble des acteurs locaux afin de garantir son efficacité.

Ce document opérationnel est complété par des mesures d'information du public.

A ce jour, le document est terminé et peut être consulté en mairie. Il sera mis à jour régulièrement. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de sécurité civile du 13 août 2004 et de son décret d'application.

Afin de rendre le document exécutoire, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'approuver.

**Accord à l'unanimité**

## **9. Délibération pour Décisions Modificatives au Budget Primitif 2015.**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de modifier le Budget primitif M 14 / 2015 afin de permettre :

- La création de l'opération 34 Extension Ecole Maternelle et de régler les factures suivantes :
- Facture Mir SIDOROFF BET d'un montant de 420.00 € (en op. 34).
- Facture du Syndicat de Voirie d'un montant de 46 382.99 € (en op. 28).
- Facture de Véolia d'un montant de 1 638.65 € (en op. 28).

Pour ce faire, le Budget Primitif M14/2015 sera modifié de la façon suivante :

### **Investissement** ⇨

#### ▪ **Création de l'Opération 34 - Extension Ecole Maternelle**

##### **Opération 29 – Accessibilité Bâtiments**

- 2031 – 29 Frais d'Etudes (-) **8 867.00 €**

##### **Opération 28 – PAE rue des Prades**

- 2041512 - 28 GFP Bâtiments, installat. (+) **6 808.00 €**
- 2315 – 28 Install, matériel et outill. (+) **1 639.00 €**

##### **Opération 34 – Extension Ecole Maternelle**

- 2313 – 34 Autres Immo. Corporelles (+) **420.00 €**

**Accord à l'unanimité**

.../...

**10. Délibération pour Maintien du CCAS de la Commune et de son Budget Annexe.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, a bouleversé l'action sociale notamment en laissant la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur CCAS.

Il leur rappelle que par délibération du 15 septembre 2015 le Conseil Municipal a prononcé la dissolution du CCAS de la Commune au 01.01.2016.

Cependant, au vu du nombre de dossiers sociaux qui sont traités sur la commune, et de l'engagement et l'implication des membres du CCAS à résoudre ces dossiers.

Monsieur le Maire propose que soit maintenu sur la commune de Ventenac-en-Minervois le CCAS et son Budget Annexe.

**Accord à l'unanimité**

**11. Devis de l'entreprise MAFFRE Michel Réfection toiture Bâtiment communal « La Pépinière ».**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise MAFFRE Michel pour la réfection de la toiture d'un bâtiment communal au lieu-dit « La Pépinière ». Devis d'un montant de 9 766.80 € TTC. Monsieur le Maire propose de la porter au Budget Primitif 2016 si le Budget le Permet.

**Accord à l'unanimité**

**12. Demande de subvention de l'AFDAIM Aude.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'AFDAIM 11 « Les Hirondelles ». La Commune participe déjà à l'AFDAIM avec la vente de brioches sur le village. De plus, étant donné son budget très restreint elle ne peut se permettre d'aider qu'un nombre limité d'associations.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres, émet un avis défavorable à la demande de subvention.

**13. Demande de subvention de l'Association Narbonnaise pour les actions d'adaptation.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association Narbonnaise pour les actions d'adaptation (ANAA). La Commune a un budget très restreint et ne peut se permettre d'aider qu'un nombre limité d'associations.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres, émet un avis défavorable à la demande de subvention de l'ANAA.

**14. Proposition de la Société C2I Télécom – Système d'alerte et d'information automatisé.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la Société C2I Télécom. Pour la mise en place d'un système d'alerte et d'information automatisé (Téléphone) à la population. Le Maire propose une réunion avec les élus et la Société C2I pour avoir le maximum d'éléments sur ce système, son coût...

**Accord à l'unanimité**

**▪ Divers courriers et Documentation pour information au Conseil Municipal.**

**Fin de séance 19 h 30**

**Le Maire,**

**Christian LAPALU.**